

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DELIBERATION N°2021-12-457**

Objet : Financements

Dépôt de la candidature à l'appel à projets national du PNA 2021-2022

Séance du 15 décembre 2021

Date de convocation : 7 décembre 2021

Membres en exercice : 58 titulaires

Membres présents : 25 titulaires, 7 suppléants

Membres votants présents : 25 titulaires dont 5 titulaires avec procuration, 2 suppléants avec procuration

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 7 (dont 5 délivrées à des titulaires et 2 à des suppléants)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue :

Nombre total de voix : 31 + 1 en cours de séance

Le quorum est atteint : 31/58 présents à l'ouverture de la séance et 1 arrivé en cours de séance.

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze décembre, à dix-huit heures, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Thierry Féline, Laure Perrigault-Launay, Jean Denat, Bruno Pascal, Annick Chopard, André Brundu, Jean-Paul Géraud, Magali Pradeille, Philippe Deschamps, Patrick Bénézet, Michel Chambellan, Thierry Agnel, Agnès Roy, Pierre Martinez, Sandrine Guy, Véronique Martin, Marie-José Pellet, Fabienne Dhuisme, Ivan Couderc, François Granier, Cécile Marquier, Alain Théron, Denis Devriendt, Loïc Fataccioli, Christophe Calvet.

Suppléants présents avec voix délibérative : Alain Reboul, Angélique Rouressol.

Suppléants sans voix délibérative : Véronique Vautrin, Michel Debouverie, Marc Larroque, Marie Pellet-Laporte, Pascal Chabert.

Absents excusés :

Robert Crauste, Olivier Pennin, Lucien Vigouroux, Claude Bernard, Florent Martinez, Régis Vianet, Marielle Népoty, Josiane Rosier-Dufond, Nathalie Gros-Chareyre, Pascale Bouillevaux-Bréard, Lucien Topie, Françoise Dugaret, Chantal Villanueva, Michel De Nays Candau, Jean-Claude Campos, Alain Baillieu, Arnaud Fourel, Katy Guyot, Mylène Cayzac, Jean-François Thomas, Jérémy Pérédes, Joël Téma, Jean-Paul Franc, Véronique Bénézet, Rachida Oujeddou, Christophe Tichet, Angel Pobo, Philippe Gras, Agnès Nectoux, Béatrice Leccia, Pascale Cavalier, Pierre Soujol, Hervé Dieulefès, Jean-Jacques Estéban, Jérôme Boisson, Jacques Gravegeal, Laurent Ricard, Pierre Griselin, Martine Dubayle-Calbano, Isabelle De Montgolfier, Dominique Lonvis

Fondements juridiques :

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) et notamment les articles L. 1 et L. 111-2-2,
Vu Plan National Alimentaire,
Vu le Projet de Territoire du PETR Vidourle Camargue,
Vu la délibération n°2019-10-366 pour la signature d'une charte d'engagement pour une alimentation de qualité dans le Gard,
Vu la délibération n°2021-04-428 et 429 du comité syndical du 7 avril 2021 pour l'émergence du PAT Vidourle Camargue et la création d'une mission alimentaire

Exposé :

Les projets alimentaires territoriaux sont définis comme des projets qui répondent à la fois aux objectifs du Plan National Alimentaire et aux objectifs des programmes régionaux ayant trait à l'agriculture, l'alimentation et/ou le développement durable qui existent sur le territoire. Ils ont vocation à mettre en cohérence l'ensemble des démarches locales liées à l'alimentation.

Beaucoup de projets ont déjà pu être engagés grâce au soutien du plan de relance ces derniers mois et sont en cours mais des besoins d'accompagnement subsistent encore notamment sur de nombreux axes transversaux (restauration collective, dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, etc.)

C'est dans ce contexte que le ministère de l'agriculture et de l'alimentation lance un nouvel appel à projets national 2021/2022 pour sélectionner les futurs PAT qui feront l'objet d'une reconnaissance par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation avec une date limite de dépôt prévue le 10 janvier 2022.

L'objectif pour cette nouvelle édition est de stimuler les territoires dans l'élaboration de leur stratégie alimentaire territoriale. Ainsi, cet appel à projets comporte deux volets :

- **Volet 1 :** émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux ;
- **Volet 2 :** projets nationaux ou interrégionaux visant à accompagner les acteurs de la restauration collective pour augmenter la part des produits durables et de qualité dans leurs approvisionnements, en particulier pour les secteurs encore peu engagés dans cette démarche.

Cet appel à projet permettant la reconnaissance des PAT par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) a également pour objectif de recenser l'ensemble des démarches dès leur émergence et de soutenir leur déploiement sur le territoire en leur donnant plus de légitimité et de visibilité (accès aux financements et communication).

La mise en œuvre d'une alimentation durable constitue pour les collectivités et leurs élus un véritable enjeu local. Ainsi, dans la poursuite de cet engagement, le PETR a lancé l'émergence de son PAT et peut se porter candidat pour être labélisé de niveau 1 pour deux années sur la période 2022-2024.

Dans le même temps et sur une période d'un an (septembre 2021- août 2022), le recrutement d'un chargé de mission PAT permet déjà de rassembler les acteurs du secteur alimentaire et/ou agricole pour :

- Réaliser un diagnostic partagé et de rencontrer les acteurs clés afin de connaître et de comprendre les habitudes de consommation et les besoins du territoire.
- Identifier les grands défis qui dessineront la stratégie alimentaire territoriale Vidourle Camargue en organisant des ateliers de concertation et des comités opérationnels.
- Coconstruire de manière concertée le plan d'actions à déployer sur le territoire pour répondre aux différents enjeux identifiés.

A ce jour, 2 comités de pilotage ont eu lieu et 3 réunions de concertation sont prévues au cours des mois de décembre et janvier.

Pour cet appel à projets, une enveloppe globale nationale de 1,8 millions d'euros est prévue. Chaque territoire candidat pourra bénéficier au maximum d'une subvention de 100 000 euros plafonnée à 70% des dépenses présentées. Afin d'assurer la continuité et la mise en œuvre opérationnelle du PAT Vidourle Camargue pour les deux ans à venir, les dépenses prévisionnelles sont :

- Salaire Brut du chargé de mission de septembre 2022 à décembre 2024 : 77 935,68€

- Frais de structure au forfait de 8% de la masse salariale présentée :
Pour un total de 84 170,53€.

Le montant de 58 919,37€ pourra être demandé dans le cadre de l'AAP. D'autres financements pourront être sollicités pour compléter le plan de financement.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'approuver le dépôt de la candidature du PETR Vidourle Camargue à l'appel à projets PNA 2021-2022 pour le volet 1 - Soutien à l'émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux, pour la période 2022-2024 ;
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Résultat du vote :

Vote pour : 32

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président
Pierre MARTINEZ



Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le :
- Sa publication le :
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du :

Le directeur général des services, Maxime Charlier